

SNES

U.

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59800 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

ISSN N° 039 - 6522

CPPAP N° 0605 S 05524

Directeur de la publication: M. DEVRED

Imprimerie spéciale SNES 209 rue Nationale Lille

Supplément à LILLE - SNES

N° 240 SEPTEMBRE-OCTOBRE 2003

AUX SECRETAIRES DES S1

AUX MEMBRES DE LA CA

LILLE LE 16/12/03

CIRCULAIRE

N°7

Actions de la FSU

Document du SNICS:

Colloque à Douai «Contraception et grossesses précoces»

p 2-5

Rencontres «Education, Culture, et société»

p 6

Tract sur les salaires

p 7

Colloque à Douai

Contraception et grossesses précoces

Jeudi 15 janvier 2004

URGENT: Demande d'autorisation d'absence

**Premières rencontres
« Education, Culture et Société »**

**A Roubaix
Samedi 17 et Dimanche 18 Janvier 2004**



COLLOQUE A DOUAI

« *Contraception et grossesses précoces* »

Ségolène Royal, ancien ministre de l'éducation

Philippe Lefebvre chef du service d'orthogénie de l'hôpital de Roubaix, président de l'ANCIC (*)

Christine Kerneur, infirmière conseillère à la DESCO (*)

Elisabeth Aubeny présidente de l'AFC (*)

Claire Laurière interne en santé publique chargée de mission à la DRASS

Qui peut participer ?

Toutes les infirmier(e)s qui le souhaitent, syndiqué(e)s et non syndiqué(e)s.

Quand et où se déroule-t-il ?

Jeudi 15 janvier 2004 à Douai de 9h à 17h - Salle d'Anchin.

Comment faire pour participer?

Voir en page 4

Page 1 : Edito

Page 2 : Problématique et constats

Page 3 : Déroulé du colloque

Page 4 : Modalités pour participer

Les actes de ce colloque seront disponibles sur le site du SNICS <http://www.snics-fsu.org>

Prévention et Education à la santé : prenons nos responsabilités !

Dans le cadre du « grand débat sur l'école », le SNICS organise une série de colloques dans plusieurs académies. Le premier colloque a eu lieu le 27 novembre dernier à Rennes sur le thème « *Mal être des jeunes, conduites à risques et suicide* », le deuxième aura lieu le 5 janvier prochain à Martigues sur le thème « *Comment coopérer quand on ne peut pas tout dire ?* ». Le troisième à Paris le 13 janvier abordera « *les perspectives et les solutions à construire pour permettre aux infirmières de l'Education nationale de réaliser leurs missions auprès des jeunes* ». Il sera suivi d'un quatrième **colloque dans le Nord le 15 janvier** « **Contraception et grosses précoces** » puis d'un cinquième à Chambéry le 31 Janvier 2004, sur le thème « *Peut-on éduquer à la sexualité ?* ».

En effet, peu de questions concernant la santé des jeunes et donc notre profession, sont réellement posées par la commission Thélot mise en place par le Président de la République. Il est donc de notre responsabilité d'imposer ces thèmes dans le débat, d'autant que la prévention et l'éducation à la santé font partie des missions de l'Ecole et concernent tous les personnels de l'Ecole.

La santé n'est-elle pas le préalable indispensable à la réussite scolaire ?

Il est donc essentiel d'initier un débat sur des questions qui traversent notre profession comme la prévention des grossesses précoces par exemple, et au-delà, sur le rôle de l'infirmière de l'Education nationale en matière de contraception d'urgence, d'éducation à la santé et à la sexualité. Il s'agit en effet de nos missions, encadrées par des textes de loi, qu'il s'agisse de la loi sur la contraception, des décrets professionnels infirmiers visés par le Conseil d'Etat ou des circulaires missions de l'Education nationale de janvier 2001.

Ces missions que nous avons souvent du mal à exercer dans leur totalité compte tenu du manque de postes et des conditions d'exercice souvent difficiles qui nous sont imposées.

Ces missions que notre profession dans son ensemble n'aspire qu'à exercer pour répondre à tous les élèves et tous les étudiants dans tous les établissements scolaires et universitaires.

Pour débattre de ces questions primordiales et trouver ensemble avec nos partenaires au quotidien de l'Ecole mais aussi avec les partenaires extérieurs, des solutions constructives qui feront évoluer les réponses à apporter aux jeunes, nous vous invitons à participer au **colloque du 15 janvier à Douai**. Nous vous y attendons nombreux(ses). Ne ratez pas cette occasion de venir débattre.

Brigitte Le Chevert, le 12 décembre 2003

(*) ANCIC : Association Nationale des Centres d'Interruption de grossesse et de Contraception

(*) AFC : Association Française pour la Contraception

(*) DESCO : Direction de l'Enseignement Scolaire du ministère de l'Education Nationale

Tour d'horizon des grossesses précoces et des politiques occidentales

(tiré d'un article du Monde diplomatique de décembre 2003, Voyage au pays des maternités précoces, par Anne Daguerre et Corinne Nativel)

« Selon l'UNICEF, au moins 1,5 million d'adolescentes sont enceintes chaque année dans les 28 pays de l'OCDE. Environ un demi million d'entre elles interrompent leur grossesse, tandis que les autres deviennent jeunes mères. La France se situe au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE avec seulement 4% des femmes de 20 ans ayant eu un enfant au moment de l'adolescence, contre 7% pour la moyenne des pays de l'OCDE...

Les Pays-Bas ont l'un des taux de grossesses précoces les plus bas du monde : 0,81% des jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans. Par contraste, les Etats Unis présentent des scores élevés 9,3%. Ceux-ci sont loin d'être négligeables au Royaume-Uni (6,2%) et au Canada (4,2%)...

L'ensemble des études menées par les sociologues montre que le degré d'insertion sociale est un facteur prépondérant... Monoparentalité, immigration, résidence dans des zones rurales ou des quartiers urbains défavorisés, décrochage scolaire, chômage, sont autant de variables socio-démographiques augmentant le risque de grossesse chez cette population.

En France les rares études qualitatives telles que celles de Charlotte Le Van (Les grossesses à l'adolescence : normes sociales, réalités vécues, Paris, L'Harmattan, 1998), montrent que la grossesse adolescente ne relève pas seulement d'un « accident » ou d'un manque d'information mais qu'elle est souvent désirée, de façon plus ou moins consciente, par des jeunes filles en quête de reconnaissance sociale, ou tout simplement d'amour. »

Quelle prévention ?

Les auteures de l'article pré-cité distinguent trois types de sociétés en fonction des perceptions de la sexualité adolescente dans les différents pays industrialisés.

« Dans le premier groupe les adolescents doivent être préservés le plus longtemps possible de la sexualité. Strictement réservé aux adultes. L'acte sexuel n'est acceptable que si les individus sont en mesure de fonder une famille sans dépendre de l'aide sociale » Cette vision est à l'origine des programmes de prévention développés depuis les années 1970 aux Etats-Unis, prônant l'abstinence. La dernière loi datant de 1996 a permis de créer un fonds d'aide à l'abstinence sexuelle d'un montant de 50 millions de dollars par an.

« Dans le deuxième groupe de pays, qui inclut les Pays Bas et la Grande Bretagne, on continue à traiter la sexualité adolescente comme un phénomène à combattre. »

« Le troisième groupe comprend les pays d'Europe continentale et scandinave, dont la France, la Suisse et la Suède. Les pouvoirs publics ne nient pas le droit des jeunes à la sexualité. Il s'agit plutôt de leur permettre d'en contrôler les risques en mettant à leur disposition les moyens de contraception adéquats qui tiennent compte de leurs moyens financiers et de leur besoin de confidentialité. »

On voit que le système de valeurs des sociétés varie et rend parfois difficile l'acceptation de la sexualité adolescente. L'UNICEF remarque : « Plus une société est disposée à prendre acte du caractère inéluctable de la sexualité des jeunes, plus elle est en mesure de mettre en œuvre des politiques de prévention efficaces »

Quels constats à l'EN ?

La DESCO annonçait dans son rapport de décembre 2002 « globalement on ne peut que constater l'impact positif des nouveaux textes législatifs qui permettent aux infirmières de l'EN d'être identifiées comme référents dans les EPLE et d'être sécurisées dans leurs pratiques professionnelles ». Outre ce fait, on peut constater que l'administration de la contraception d'urgence par l'infirmière est un temps privilégié pour une action individuelle de prévention et que le travail en réseau s'est trouvé renforcé.

Chiffres DESCO	1999/2000	2001/2002
Centre de planification	50%	90%
Infirmières Education Nationale	39%	91,3%
Autres	11%	20%

Ce sont maintenant les élèves mineures qui la demandent (74,2% des demandes). Les liaisons avec les familles, proposées par l'infirmière sont rarement acceptées par les élèves. Enfin, en ce qui concerne les IVG, la revue Psychologie n° 126 de février 2003 écrit : « Selon le planning familial, le nombre d'IVG chez les adolescentes avait baissé en 2001 de 20% grâce à la délivrance légale depuis décembre 2000, de la pilule du lendemain par les infirmières scolaires ».

Pourquoi la Prévention à l'Education Nationale ?

Si l'on observe les différentes études citées, il apparaît que la prévention des grossesses précoces n'est pas qu'une affaire d'information ou de bonnes intentions. Si elle ne prend pas en compte les différentes composantes de la sexualité, dimension affective, horloge biologique, dimension sociale, dimension culturelle, dimension psychologique, morale... elle risque de se tromper d'objet.

L'intérêt de l'Ecole dans ce domaine est de fusionner toutes ces composantes et de développer des programmes de prévention mieux adaptés aux besoins des jeunes prenant en compte la réalité de ce qu'ils vivent au quotidien. Premières découvertes de leurs émotions adolescentes, premières rencontres, premiers émois, premiers amours. L'Ecole est un lieu de rencontre et d'apprentissage, de confrontation avec les règles de vie en société, avec la loi. C'est un lieu de circulation des valeurs de chacun à la rencontre des valeurs de l'autre, que l'Ecole fait vivre chaque jour. Quel est en effet l'endroit le mieux adapté pour dynamiser une politique de prévention des grossesses précoces ? N'oublions pas non plus que l'un des facteurs prépondérants dans ce domaine est le degré d'insertion sociale. Il n'est plus à prouver que la réussite scolaire est un des facteurs d'insertion sociale...

Vous trouverez ci-dessous le détail de cette journée. Les interventions seront suivies de **débats avec la salle et avec les intervenants**. Ces débats seront animés par **Isabelle EUDES** ex-journaliste à l'Infirmière Magazine.

Contraception et grossesses précoces

MATIN

TABLE RONDE

Quels constats ?

9h :

Accueil par **Annie DUFOUR**, secrétaire académique du SNICS/FSU de Lille.

9h15 :

Christian ALLEMAND, secrétaire général adjoint du SNICS, sexologue

Dr Claire LAUERIERE interne en santé publique chargée de mission à la DRASS du Nord

Christine KERNEUR, infirmière conseillère technique à la Direction de l'Enseignement scolaire

Dr Philippe LEFEBVRE, chef de service d'orthogénie de l'hôpital de Roubaix, président de l'Association Nationale des Centres d'Interruption de grossesse et de Contraception

APRES-MIDI

TABLE RONDE

Quelle prévention ?

L'infirmière de l'Education nationale et la contraception d'urgence, l'éducation à la santé et à la sexualité, Les lois de décembre 2000 et juillet 2001

14h :

Ségolène ROYAL, ancien ministre de l'éducation

Christian ALLEMAND, secrétaire général adjoint du SNICS, sexologue

Dr Elisabeth AUBENY, présidente de l'Association Française pour la Contraception

Christine KERNEUR, infirmière conseillère technique à la Direction de l'Enseignement scolaire

16h30 : Brigitte LE CHEVERT, secrétaire générale du SNICS/FSU, clôturera le colloque après avoir présenté les orientations et les propositions du SNICS/FSU sur les thèmes de la journée.

.....
Inscrivez-vous sans attendre

BULLETIN D'INSCRIPTION



NOM : PRENOM :
ADRESSE :
Tél : MAIL :

A retourner à **Annie Dufour** 161 rue Basly 62141 Evin Malmaison **ou** au **SNICS** – 7 rue de Villersexel – 75007 Paris

STAGE/COLLOQUE SNICS/FSU DU 15 JANVIER 2004

Contraception et grossesses précoces

Ce colloque est organisé **sous forme de stage syndical** pour les personnels de l'Education nationale. Pour participer à ce stage, vous devez :

1 Remplir et retourner au SNICS le **bulletin d'inscription** page 3.

2 Déposer **une demande d'autorisation d'absence**.

Pour bénéficier de cette autorisation d'absence, **qui est de droit**, vous devez en déposer la demande auprès de votre supérieur hiérarchique direct (chef d'établissement, président d'université, ...). Vous trouverez ci-dessous le modèle.

Cette demande doit être déposée **un mois avant la date du stage**, c'est à dire, **le 15 décembre 2003**.

N'attendez pas ! Faites-le dès ce jour.

Pour plus de renseignements, téléphonez au 01 42 22 44 52.

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR FORMATION SYNDICALE

A reproduire de façon manuscrite et à déposer auprès de votre supérieur hiérarchique dès ce jour.

Nom Prénom
Grade et fonction
Etablissement

à nom et fonction du chef d'établissement ou du président d'université (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/84 (art 34, alinéa7) (2) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 15 janvier 2004 pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à la salle d'Anchin de Douai (59).

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre de Formation Syndicale de la Fédération Syndicale Unitaire, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29-12-1999 publié au J.O. du 06-01-2000).

Date et signature

(1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.

(2) Si vous êtes agent non titulaire (auxiliaire, contractuelle ou vacataire), remplacez les références de la loi « loi n° 84/16 du 11/01/84 (art 34, alinéa7) » par « la loi n° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'Etat ».

A l'initiative de la FSU de la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing

LES PREMIERES RENCONTRES:« EDUCATION,CULTURE ET SOCIETE»

auront lieu les SAMEDI 17 et DIMANCHE 18 JANVIER 2004 à ROUBAIX
(Centre Aéré:près du Vélodrome:face au Lycée Van Der Meersch))

Nous t'invitons à participer à la prochaine réunion de préparation de ces 2 journées:
MERCREDI 17 DECEMBRE 2003 à 14H30AU SIEGE de la F.S.U à Villeneuve d'Ascq

Programme des rencontres:

Samedi 17 janvier: GRAND DEBAT PUBLIC à partir de 15h,

avec: *G. ASCHIERI (F.S.U), H. CARON (Confédération Paysanne), J. RALITE (Etats Généraux de la Culture), M. ZEDIRI (A.P.E.I.S)*

Ce débat public aura pour objet de confronter nos analyses sur les mouvements sociaux de l'année 2003 et de dégager des perspectives pour 2004.

Dimanche 18 janvier, de 10h à 17h: conférences , ateliers et tables rondes
sur les thèmes suivants:

*****LAÏCITE, MIXITE,EGALITE....QUEL PROJET LAÏQUE POUR NOTRE SOCIETE?***
avec *Caroline Fourest et Fiammetta Venner:journalistes et chercheuses à l'E.H.E.S.S;*
auteurs de «Tirs Croisés,la laïcité à l'épreuve des Intégrismes Juifs ,Chrétiens et Musulmans»

*****QU'EST-CE QUE L'A.G.C.S? (Accord Général sur le Commerce des Services)***
avec *Yves Baunay de l'Institut de Recherche de la F.S.U*

*****QUELS PROJETS POUR L'ECOLE EN FRANCE ET EN EUROPE?***
avec *Frédérique Rolet: co-secrétaire générale du SNES (2ND degré),*
Bernadette Groison: secrétaire nationale du SNUIPP(1^{er} degré)
et *Samuel Joshua:professeur en Sciences de l'Education,Université d'Aix en Provence.(sous réserve)*

*****LE SPORT:Pratiques sportives et Marchandisation(à confirmer)***

Durant toute la journée ,les débats seront couplés avec des interventions d'intermittents du spectacle.

De nombreuses associations seront présentes:*L.D.H;Secours Populaire;CGT-chômeurs;Union Juive Française pour la Paix ; M.R.A.P;Solidarité France- Palestine;Fondation Copernic;Espace Marx...*

NOUS T'INVITONS A DIFFUSER LARGEMENT L'INFORMATION AUTOUR DE TOI
Jean Claude Cos, Philippe Lestang

0%=4 % ? Un tour de passe-passe

Aucune augmentation n'a eu lieu en 2003. Ce qui n'empêche pas le ministre, tout en reconnaissant la baisse de 3,7 % de la valeur du point, d'affirmer que les salaires auraient augmenté de 4% en moyenne. Un tour de passe-passe. Compte tenu des mesures individuelles (les promotions, l'avancement...) et de l'évolution des qualifications, d'une année sur l'autre, la masse salariale globale s'accroît. Le « salaire moyen par tête » qui est une donnée statistique abstraite augmente ainsi mécaniquement. Mais chacun sait bien qu'il ne devient pas personnellement plus riche quand son collègue de travail est promu ! Et ces promotions sont rognées par l'inflation quand elles ne sont pas purement et simplement annulées. C'est bien la valeur du point d'indice qui est déterminante dans l'évolution de nos traitements. Dans le calcul du Ministre c'est la notion même du déroulement de carrière, principe de la Fonction Publique qui est contestée.



Le ministre dit : « Nous avons une obligation de maîtriser les dépenses publiques »

La vérité, c'est que :

Le salaire des fonctionnaires n'est pas seulement une dépense.

C'est aussi de l'argent qui rentre dans la consommation.

C'est aussi une source de cotisations pour les régimes sociaux.

C'est enfin un investissement dans les services publics indispensables à la population, à l'économie, à la vie et au développement du pays.

Si les ressources de l'Etat sont en diminution, c'est par choix gouvernemental.

Le ministre dit : « nous sommes tous attachés en France à notre politique de régulation publique »

La vérité est que :

Au moment où la Fonction Publique va connaître d'importants départs en retraite et des renouvellements, au moment où les qualifications sur le marché du travail vont se raréfier, les choix faits par le gouvernement compromettent l'avenir et la qualité des services publics.

La Fonction Publique, pour être attractive, a besoin d'une politique de rémunération ambitieuse.

Et les retraités

Pour eux, aucune mesure en 2003. Le gouvernement fait l'impasse sur les pertes du pouvoir d'achat accumulées depuis plusieurs années dans la Fonction Publique. En n'accordant une mesure qu'au 1^{er} janvier 2004, alors qu'ils ne seront plus concernés par la revalorisation des actifs, les 1,5 % promis pour les retraités ne constitueront en rien ni un rattrapage ni une progression.

D'autres orientations en matière de finances publiques sont nécessaires. Elles passent par une autre dynamique de croissance, valorisant l'emploi et le pouvoir d'achat. Elles nécessitent aussi d'autres choix que ceux qui visent à affaiblir les recettes fiscales.

Fonctionnaires et agents publics, actifs et retraités, pour nos revendications :

les organisations syndicales CGT – CFDT – FO – UNSA - FSU –CFTC – CGC

VOUS APPELLENT À VOUS RÉUNIR, À DÉBATTRE DES REVENDICATIONS ET MODALITÉS D' ACTIONS à envisager au cours du mois de janvier 2004 pour contraindre le gouvernement à ouvrir des négociations salariales immédiates et à respecter un véritable dialogue social dans la fonction publique.

Dès à présent, **SIGNEZ ET FAITES SIGNER MASSIVEMENT** à l'ensemble des personnels la carte-pétition à destination du 1^{er} Ministre.

